

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS**

**E3. CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE
ET MANAGÉRIALE POUR L'INFORMATIQUE**

Épreuve commune aux deux spécialités

SESSION 2024

Durée : 4 heures

Coefficient : 3

Aucun matériel n'est autorisé

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 12 pages, numérotées de 1 à 12**

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 1/12

PURECONTROL

Contexte du sujet

Créée en 2017 par Gautier Avril et Geoffroy Maillard, l'entreprise PURECONTROL est une start-up bretonne. Elle propose à ses clients une solution logicielle capable de piloter leurs installations industrielles par l'intelligence artificielle, pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et ajuster leur consommation d'eau. Elle répond à un besoin du marché des industriels, à la fois sur le plan économique, en diminuant leur consommation d'énergie et d'eau, mais aussi sur le plan environnemental.

PURECONTROL emploie actuellement 50 collaborateurs et la solution logicielle est déployée auprès de plus de 300 sites industriels. Elle compte parmi ses clients de grands groupes agroalimentaires, des usines de production d'eau potable, des stations d'épuration...

PURECONTROL permet à ses clients d'économiser environ 1,6 millions de kilowattheures et plus de 2 040 tonnes de CO₂ par an. Elle a donc permis de réduire les consommations d'énergie de ses clients de 15 % en moyenne, amenant aussi jusqu'à 40 % de baisse de leur empreinte carbone.

Elle a investi 1,5 millions d'euros en recherche et développement en 2021. De plus, elle a obtenu la même année la labellisation Greentech Innovation du Ministère de la Transition Écologique dans la catégorie « efficacité énergétique », démontrant ainsi la dimension éco-innovante des solutions qu'elle fournit.

En mars 2023, PURECONTROL a annoncé une levée de fonds de 7 millions d'euros pour accélérer son développement sur le marché de la gestion de l'eau.

Par ailleurs, en septembre 2023, PURECONTROL a signé un accord de partenariat avec METRON, start-up française experte en efficacité énergétique, dont le but est de réduire les coûts énergétiques et l'empreinte carbone des entreprises.

PURECONTROL veut se hisser dans le club des incontournables du secteur, avec un objectif de gérer 3.000 sites industriels à l'horizon fin 2024.

En prenant appui sur vos connaissances, le contexte et le dossier documentaire, il vous est demandé de répondre aux questions relatives aux trois missions du sujet. Vous êtes invité(e) à mobiliser les concepts et les apports théoriques dès lors qu'ils sont pertinents et que le lien avec la mission est argumenté.

L'étude est composée de 3 missions :

Mission 1 : PURECONTROL, une start-up écoresponsable

Mission 2 : PURECONTROL, une entreprise en plein développement

Mission 3 : PURECONTROL, une entreprise impliquée dans son environnement

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 2/12

Composition du dossier documentaire :

- Annexe 1 : L'entrepreneur selon Schumpeter
- Annexe 2 : Les secrets d'un lancement rapide selon PURECONTROL
- Annexe 3 : Entretien avec Loïc Croissant, Directeur Innovation chez PURECONTROL
- Annexe 4 : Comment PURECONTROL aide les industriels à réduire leurs factures d'eau et d'énergie et à se décarboner
- Annexe 5 : Le label Greentech Innovation, un moyen pour l'État de soutenir les entreprises écoresponsables
- Annexe 6 : Article 1112 du Code civil
- Annexe 7 : Arrêt de la Cour de cassation du 9 mars 2017
- Annexe 8 : Jugement du 8 juillet 2021 du Tribunal judiciaire de Paris
- Annexe 9 : Article L112-3 du Code de la propriété intellectuelle
- Annexe 10 : METRON et PURECONTROL s'allient pour accélérer la décarbonation de l'industrie

MISSION 1 : PURECONTROL, une start-up écoresponsable **(Contexte du sujet et annexes 1 à 5)**

Les questions environnementales sont au cœur des préoccupations sociétales. Dans ce cadre, PURECONTROL veut devenir un acteur majeur dans le domaine de la gestion de l'eau et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre de l'industrie.

1.1. Montrer que la création de l'entreprise PURECONTROL par Gautier Avril et Geoffroy Maillard s'inscrit dans une démarche entrepreneuriale.

1.2 Identifier la stratégie globale choisie par les entrepreneurs.

1.3 Caractériser la politique économique que l'État met en œuvre pour soutenir l'innovation.

MISSION 2 : PURECONTROL, une entreprise en plein développement **(Contexte du sujet + annexes 2, 4, 6 à 9)**

L'entreprise PURECONTROL souhaite accélérer son développement sur le marché de la gestion de l'eau et étendre son offre vers d'autres secteurs de l'industrie. Elle a eu ainsi recours à deux augmentations de capital en 2021 et en 2023.

2.1 Proposer d'autres solutions de financement qui permettraient d'accompagner le développement de PURECONTROL.

Confrontée à des problèmes liés au coût croissant de l'énergie, la SARL les Glaces Géroisises a besoin de solutions pour réduire ses dépenses énergétiques. Elle se montre vivement intéressée par les solutions innovantes que propose PURECONTROL. Elle décide donc d'entamer des négociations avec la start-up bretonne.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 3/12

Après une semaine de discussions, l'équipe dirigeante de la SARL Les Glaces Gérômoises souhaite finalement renoncer à ce projet. En effet, le coût de l'investissement serait trop élevé, compte tenu des capacités financières de la SARL. Ses dirigeants s'interrogent donc sur les conditions de rupture des négociations commerciales avec PURECONTROL.

2.2 Apprécier, à l'aide d'un raisonnement juridique, si la SARL les Glaces Gérômoises peut rompre les négociations avec PURECONTROL.

Grâce à son développement sur le marché de la gestion de l'eau, le nombre de clients de PURECONTROL est en pleine croissance. Par conséquent, sa base de données clients s'est étoffée et devient un actif stratégique qui doit être protégé.

2.3 Expliquer à quelles conditions la base de données de PURECONTROL pourrait être juridiquement protégée.

MISSION 3 : PURECONTROL, une entreprise impliquée dans son environnement
(Contexte du sujet + annexes 2 à 4 et 10)

L'entreprise PURECONTROL possède une expertise dans le domaine des solutions logicielles capables de piloter des installations industrielles. Elle est aujourd'hui l'interlocuteur privilégié des entreprises soucieuses de leur consommation d'énergie et d'eau.

3.1 Identifier les finalités de l'entreprise PURECONTROL.

Par ailleurs, pour continuer à développer des technologies de pointe, PURECONTROL doit coopérer avec d'autres agents économiques. Depuis septembre 2023, l'entreprise a signé un partenariat avec une start-up française, METRON.

3.2 Repérer les modalités de croissance choisies par PURECONTROL pour accompagner sa stratégie.

3.3 Montrer les intérêts de la coopération entre PURECONTROL et METRON pour ces deux partenaires.

3.4 Expliquer en quoi la coopération entre PURECONTROL et METRON engendre une réponse aux attentes sociétales.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 4/12

Annexe 1 : l'entrepreneur selon Schumpeter

Joseph Schumpeter naît en 1883, la même année que Keynes et l'année de la mort de Marx. Il bouscule la pensée économique établie et formera les économistes les plus brillants de l'après-guerre.

C'est grâce à un « entrepreneur innovateur » que la dynamique économique se fait sentir. L'entrepreneur est donc l'acteur fondamental de la croissance économique.

L'entrepreneur détecte des opportunités sur un marché pour lancer une affaire.

Il aime le risque et est à la recherche du profit maximal. L'innovation lui permettra d'obtenir un monopole temporaire sur le marché. Il sera donc le seul pendant un certain temps à pouvoir produire cette innovation qui lui rapportera donc gros.

Source : d'après economie.gouv.fr

Annexe 2 : Les secrets d'un lancement rapide selon PURECONTROL

Créée en 2017 à Rennes, la start-up **PURECONTROL** a multiplié par dix son chiffre d'affaires annuel sur ses derniers exercices.

À la manœuvre derrière le pilotage de cette hyper-croissance, un tandem complémentaire de cofondateurs : **Gautier Avril**, docteur en télécommunications, directeur technique de PURECONTROL, et **Geoffroy Maillard**, commercial de carrière, chargé du développement de la start-up. Les deux entrepreneurs se sont rencontrés chez leur ancien employeur, un opérateur breton des télécommunications.

Le premier client à leur avoir fait confiance fut la piscine de la Conterrie à Chartres de Bretagne. « Nous avons fait nos premiers tests là-bas. Nous avons su ensuite capitaliser auprès de nos prospects industriels sur ce premier petit contrat en gonflant un peu le résultat », dit-il en riant. Le modèle économique proposé aux clients, inspiré de l'offre « Netflix », à savoir un abonnement mensuel sans engagement, résiliable à tout moment sans frais, finit de les convaincre.

Bénéficiant d'un parcours incubation au Pool de la région Bretagne, PURECONTROL a été accompagné par un chargé de mission dédié. « Quand on part de zéro, on a besoin de soutien sur les prérequis en comptabilité ou finance », souligne Geoffroy Maillard. Autre figure de référence, celle de leur ancien employeur, ex-start-uppeur comme eux, et bon conseiller.

« Gautier et moi-même sommes partis en bons termes, grâce à une rupture conventionnelle, ce qui nous a permis de toucher le chômage pendant deux ans. Un vrai confort car nous ne nous sommes pas versés de salaire pendant cette période de lancement de notre affaire », confie Geoffroy Maillard.

Les deux fondateurs ont démarré avec 600.000 euros de fonds propres en apport personnel. « J'ai dû vendre pour ma part une maison que je possédais en investissement locatif », détaille Geoffroy Maillard. Une somme allouée à la constitution rapide d'une équipe. « Ce fut notre choix de nous entourer de collaborateurs dès le début pour accélérer l'acquisition clients », dit-il.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 5/12

En 2021, PURECONTROL réalise sa première **levée de fonds de 1,7 millions d'euros**. Un business angel, BPIfrance, des partenaires bancaires participent mais surtout un actionnaire de référence, la société OKwind, un industriel breton, dans un objectif de synergie commerciale. « Nous avons écarté deux fonds d'investissement qui voulaient nous imposer des contraintes de gouvernance, demandant un droit de veto alors qu'ils étaient minoritaires. »

Source : D'après les échos entrepreneurs

Annexe 3 : Entretien avec Loïc Croissant, Directeur Innovation chez PURECONTROL.

Que pouvez-vous nous dire sur les tendances du marché ?

Loïc Croissant : On entend tous parler du changement climatique et des initiatives à prendre. Le gouvernement a également mis en place de plus en plus d'objectifs environnementaux, ce qui pousse les entreprises à commencer à travailler pour relever ces défis. Consommer moins d'énergie, utiliser une électricité moins carbonée, assurer le respect de l'environnement... Ces tendances ne sont pas seulement plus populaires, elles sont incontournables.

Le marché bénéficie d'un environnement favorable, notamment grâce aux mesures de soutien mises en place par les pouvoirs publics pour accompagner les industriels dans la modernisation et l'automatisation de leurs usines, ce qui a conduit à une augmentation des investissements environnementaux des entreprises.

D'ailleurs, notre entreprise a obtenu le label GreenTech Innovation en 2021, ce qui a boosté notre crédibilité auprès de nos clients.

La hausse récente des prix de l'énergie est également un levier fort qui motive le marché à mettre en place des solutions capables d'optimiser les consommations.

Quels sont les produits les plus innovants commercialisés ?

Loïc Croissant : PurePilot est le produit le plus innovant, tout simplement parce qu'il n'existe actuellement aucun équivalent à notre solution en termes de simplicité d'installation, de méthodologie et de résultats. La valeur fondamentale du produit est basée sur le mélange de l'intelligence artificielle et du contrôle en temps réel, permettant à PURECONTROL de faire des optimisations rapides et significatives.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 6/12

Quelles estimations avez-vous pour le reste de 2023 ?

Loïc Croissant : Les derniers mois ont été cruciaux pour la croissance de PURECONTROL, et ce n'est que le début. Notre solution commence à prouver sa pertinence. Elle contribue à créer de la valeur et a déjà convaincu de grands leaders de la gestion de l'eau en France. Ils déploieront systématiquement notre solution sur leurs usines, et de nouveaux domaines d'application sont en cours d'évaluation pour la gestion de l'eau dans sa globalité. PURECONTROL commence à développer la solution pour d'autres industries en France, et est en discussion pour un déploiement à l'étranger (Espagne, Royaume-Uni, Suisse, Inde).

Source : d'après easyengineering.eu

Annexe 4 : Comment PURECONTROL aide les industriels à réduire leurs factures d'eau et d'énergie et à se décarboner.

PURECONTROL, spécialisée depuis plus de 6 ans dans le pilotage des équipements des industriels de l'eau (principalement des stations d'épuration), basé sur l'Intelligence Artificielle, vient d'annoncer une deuxième levée de fonds de 7 millions d'euros, pour accélérer son développement sur le marché de l'eau et étendre son offre vers d'autres secteurs de l'industrie.

Si l'entreprise mène depuis 2017 une stratégie offensive de déploiement en France principalement dans le domaine de la gestion de l'eau (80% de l'activité de PURECONTROL, soit 300 sites), le soutien de son investisseur historique, le groupe OKwind, puis l'entrée au capital de Veolia doivent conforter la position de la société bretonne dans ce domaine, et contribuer à valoriser son approche spécifique des solutions d'hypervision, de prédiction et de pilotage en temps réel auprès d'autres secteurs industriels.

Eprouvés, plus facilement répliquables, les cas d'usage déjà développés dans l'industrie doivent permettre d'atteindre, de façon très rapide, des objectifs jusqu'ici extrêmement complexes à réaliser explique Gautier Avril, co-fondateur de PURECONTROL. « *Dans ce cadre, nous souhaitons plus que jamais poursuivre, accélérer et diversifier les projets avec nos clients et partenaires, pour construire ensemble, le futur de l'industrie* ».

Ce sont ainsi pas moins de 1500 sites que les deux co-fondateurs visent d'ici fin 2023 et 3.000 à horizon fin 2024, non seulement en France, mais aussi dans plusieurs pays européens.

« *Notre feuille de route s'accompagnera de 25 recrutements d'ici à la fin 2023 pour atteindre 75 salariés avec l'ouverture de bureaux à Montpellier, Paris et Liège et de filiales dans différents pays européens* » ajoute-t-il ». En tête, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et le Royaume-Uni.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 7/12

Ainsi que son dirigeant l'avait indiqué à La Tribune lors de la tournée Tech For Future à Nantes en février dernier, le modèle économique de PURECONTROL est fondé sur la redevance. PURECONTROL facture une redevance mensuelle par site piloté et un forfait installation, dont le prix dépend de la taille du lieu et des économies envisagées.

Source : d'après La Tribune, 6 juin 2023

Annexe 5 : Le label Greentech Innovation, un moyen pour l'État de soutenir les entreprises écoresponsables

L'initiative Greentech Innovation, mise en place par l'Etat, vise à développer l'innovation des start-up et PME pour développer de nouveaux produits, usages et services pour les citoyens sur les différentes thématiques du ministère de la transition écologique.

Cette communauté est déjà riche de 247 start-up et PME innovantes, couvrant tous les sujets de la transition écologique : alimentation et agriculture durables, bâtiment et ville durables, décarbonation de l'industrie, eau, biodiversité et biomimétisme, efficacité énergétique, énergies renouvelables et décarbonées, finance durable et RSE, numérique écoresponsable.

Le programme French Tech 2030

Greentech Innovation dans le cadre de son offre d'accompagnement est partenaire de l'initiative French Tech 2030, qui permet de sélectionner et d'accompagner des start-up françaises sur appel à candidatures, à l'aide d'un jury d'experts.

Les 20 start-up sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement dédié et d'un parcours personnalisé au sein des dispositifs de France 2030 répondant à leurs enjeux, ainsi que des opportunités de rencontres avec des investisseurs privés.

Les avantages réservés aux lauréats

Les start-up et PME lauréates bénéficient d'un label d'État reconnu, mais aussi de nombreux autres avantages, en particulier :

- accompagnement dans le développement des projets ;
- mise en valeur des innovations : outils de communication ministériels, événements à fort impact ;
- valorisation auprès de financeurs publics et privés ;
- soutien pour l'accès à la commande publique ;
- accès au Living-lab GreenTech de Saint-Mandé ;
- appartenance à une communauté de 250 start-up et PME labellisées et de partenaires associés dans toute la France ;
- accès à des formations.

Source : ecologie.gouv.fr

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 8/12

Annexe 6 : Article 1112 du Code civil

L'initiative, le déroulement et la rupture des négociations précontractuelles sont libres. Ils doivent impérativement satisfaire aux exigences de la bonne foi.

En cas de faute commise dans les négociations, la réparation du préjudice qui en résulte ne peut avoir pour objet de compenser ni la perte des avantages attendus du contrat non conclu, ni la perte de chance d'obtenir ces avantages.

Source : Legifrance

Annexe 7 : Arrêt de la Cour de cassation du 9 mars 2017

Attendu, selon l'arrêt attaqué (Paris, 13 novembre 2015), que l'association Foncière logement (l'association) [...], a retenu l'offre de la société Valorisation et développement immobiliers (la société VDI), promoteur immobilier, en vue de la réalisation d'un programme de logements ; [...] que, par lettre du 27 juin 2012, l'association a informé la société VDI qu'elle n'entendait pas poursuivre [les négociations] en raison du prix [...] de l'opération ; [...]

Sur le second moyen [...] :

Attendu que la société VDI fait grief à l'arrêt de rejeter ses demandes formées sur le fondement de la rupture abusive des pourparlers ;

Mais attendu qu'ayant relevé qu'il résultait des documents produits [...], que des problèmes de financement, survenus au cours de l'année 2011 à la suite de la réduction substantielle des ressources de l'association causée par le désengagement de l'Etat, étaient à l'origine de la suspension puis de l'abandon [des négociations], la cour d'appel, qui a pu déduire de ce seul motif que l'association n'avait pas eu à l'égard de la société VDI une attitude abusive, a légalement justifié sa décision de ce chef ;

PAR CES MOTIFS :

REJETTE le pourvoi [..].

Source : d'après Legifrance

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 9/12

Annexe 8 : Jugement du 8 juillet 2021 du Tribunal judiciaire de Paris

Par un jugement très motivé du 8 juillet 2021, le tribunal judiciaire de Paris a condamné l'éditeur du site Leparking.fr pour avoir extrait et réutilisé une partie quantitativement substantielle du contenu de la base de données du site d'annonces de véhicules d'occasion Lacentrale.fr. Le tribunal a estimé qu'il avait ainsi porté atteinte aux droits du producteur de bases de données, la société Groupe La Centrale, et qu'il devait lui verser 50 000 € de dommages-intérêts. Il lui est, par ailleurs, fait interdiction de procéder à toute extraction ou réutilisation d'une partie substantielle de la base de données de Lacentrale.fr, sous astreinte de 1 000 € par jour de retard à exécuter cette décision.

Lacentrale.fr reprochait à Leparking.fr, un moteur de recherche qui référence les annonces publiques de ventes d'automobiles, d'extraire et de réutiliser de manière substantielle sa base de données. Pour l'établir, il a fait dresser un constat d'huissier qui montre que le 1er août 2018, Leparking.fr reprenait les informations contenues dans 346.030 annonces publiées sur le site Lacentrale.fr, alors qu'au mois de décembre 2018, ce site recensait entre 324 748 et 355 189 annonces.

Avant de considérer qu'il y a eu une atteinte au droit sui generis du producteur, le tribunal a commencé par vérifier que Lacentrale.fr avait bien la qualité de producteur au sens de l'article L. 341-1 du CPI. Il a jugé que la preuve avait été rapportée d'investissements substantiels, du point de vue tant qualitatif (présentation d'annonces finalisées, pratiques, complètes et vérifiées) que quantitatif (en raison du nombre très important d'annonces) pour l'obtention, la vérification et la présentation du contenu de sa base de données. Lacentrale.fr justifie en effet d'investissements à la fois financiers et humains notamment pour le développement d'un système de dépôt d'annonces, la conclusion de contrats de fourniture de services informatiques, la création de moyens de contrôle de l'exactitude des éléments des annonces transmises par le public afin d'assurer la fiabilité de l'information.

Le tribunal a ensuite déterminé s'il y avait extraction et réutilisation substantielle des données de la base. Il note que Leparking.fr centralise des annonces diffusées par des tiers par aspiration via des robots et constate qu'il diffuse la quasi-totalité des annonces de Lacentrale.fr. « Un tel comportement d'appropriation massive de données est de nature à remettre en cause les investissements substantiels, en termes de moyens humains, techniques et/ou financiers, consentis par la société Groupe La Centrale à l'obtention, à la vérification ou à la présentation du contenu de sa base de données », estime le tribunal qui conclut à l'atteinte aux droits du producteur.

Source : *legalis.net*

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 10/12

Annexe 9 : Article L112-3 du Code de la propriété intellectuelle

Les auteurs de traductions, d'adaptations, transformations ou arrangements des œuvres de l'esprit jouissent de la protection instituée par le présent code sans préjudice des droits de l'auteur de l'œuvre originale. Il en est de même des auteurs d'anthologies¹ ou de recueils d'œuvres ou de données diverses, tels que les bases de données, qui, par le choix ou la disposition des matières, constituent des créations intellectuelles. [...]

Source : *legifrance.fr*

Annexe 10 : METRON et PURECONTROL s'allient pour accélérer la décarbonation de l'industrie

METRON et PURECONTROL ont signé un accord de partenariat structurant pour accélérer la décarbonation de l'industrie à travers l'optimisation des processus industriels par l'intelligence artificielle. En combinant l'expertise de METRON en matière d'analyse et de suivi de la consommation énergétique et celle de PURECONTROL pour le pilotage et l'optimisation énergétique en temps réel des actifs du secteur de l'eau, ce partenariat permet le développement d'une nouvelle offre visant à réduire l'empreinte énergétique des acteurs industriels.

Face à la double crise énergétique et écologique, le secteur industriel est aujourd'hui plus que jamais confronté à la nécessité de repenser son usage, sa consommation et sa gestion de l'énergie, afin de s'engager dans une trajectoire ambitieuse de réduction de son empreinte carbone. L'industrie représentant près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre en France, la décarbonation du secteur industriel est une priorité pour le secteur comme pour l'ensemble de la société.

Forts de cette conviction et de leur expérience dans l'accompagnement de plus de 200 acteurs industriels, METRON et PURECONTROL voient dans ce partenariat l'opportunité de mettre en commun leurs expertises respectives pour accélérer la décarbonation du secteur. Cette nouvelle offre associe les outils de cartographie, d'analyse et de suivi en temps réel des consommations énergétiques proposés par METRON et le logiciel de pilotage et d'optimisation énergétique de PURECONTROL.

Grâce à ce partenariat, l'empreinte énergétique des infrastructures de traitement et de gestion de l'eau, qui représente souvent un angle mort des trajectoires de décarbonation de l'industrie, pourra aussi être réduite. Les dépenses liées à l'énergie représentent en moyenne jusqu'à 70 % du budget d'un site de gestion de l'eau.

PURECONTROL travaille depuis 2017 aux côtés d'une grande diversité d'acteurs dans le domaine de la gestion de l'eau et a notamment développé un outil permettant de réduire, grâce à l'intelligence artificielle, jusqu'à 30 % l'empreinte énergétique des systèmes d'aération des bassins en station d'épuration, qui constituent le poste le plus énergivore du processus de traitement de l'eau.

¹ Recueil de morceaux choisis en prose ou en vers.

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 11/12

METRON a accompagné dans les 10 dernières années plus de 20 000 sites dans le monde dans leur gestion énergétique, grâce à des outils d'analyse et de suivi en temps réel, qui permettent aux entreprises d'obtenir jusqu'à 15 % de réduction de leur empreinte carbone.

La complémentarité de ces offres permettra aux clients des deux sociétés d'avoir une connaissance plus large et plus fine de l'ensemble des paramètres intervenant dans la consommation d'énergie d'un site, et donc de permettre une meilleure optimisation des processus industriels.

Ce partenariat vise également à offrir une plus grande visibilité sur la performance énergétique des sites industriels, en permettant un suivi centralisé multisites, notamment aux acteurs de la gestion de l'eau.

Ce partenariat constitue ainsi un nouveau levier accessible, complet et opérationnel à disposition des acteurs industriels pour relever les défis de la crise énergétique et s'engager durablement dans une trajectoire de réduction de l'empreinte carbone de l'ensemble de leurs activités.

Source : Communiqué de presse conjoint METRON PURECONTROL, 3 juillet 2023

BTS SERVICES INFORMATIQUES AUX ORGANISATIONS		SESSION 2024
Culture économique, juridique et managériale pour l'informatique	Code : 24SIE3ECO-S	Page 12/12